

Conclusion « Responsabilité parentale : état des lieux social, judiciaire et clinique»

Modérateur :

Alors avant de remercier chaleureusement nos invités et les responsables de stage, en tant que journaliste chargé des questions sociales, je vais vous dire les 5-6 points que j'ai envie de retenir de ce colloque et qui, peut-être, vous feront réagir.

D'abord, par rapport à l'intitulé original du colloque : « Responsabilité parentale : état des lieux social, judiciaire et clinique», je remarque que, très vite, dès ce matin, nous en sommes venus à parler de protection de l'enfance. Et je trouve que ce glissement est très intéressant. Alors, ce n'est sans doute pas un glissement, ce n'est pas par hasard. Mais, je trouve que le fait d'être passé de cette notion de responsabilité parentale à la notion de protection de l'enfance en dit long sur le travail aujourd'hui qui est mené. Et, ça rejoint bien ce que disait un de nos intervenants ce matin à savoir qu'il ne s'agissait plus de protéger une institution, comme ça a été longtemps le cas au niveau de la justice, mais de protéger les enfants, voilà. Et ça je trouve que c'est très positif et c'est une chose que j'ai relevée au cours des débats de ce matin.

Deuxième chose, malgré une volonté de dé-ju-di-cia-ri-sa-tion, voilà je suis arrivé à le dire. Donc, nous l'avons noté ensemble ce matin, le juge des enfants est devenu l'acteur principal, pour ne pas dire l'acteur majeur, comme c'est le cas des convictions qui ont été exprimées ce matin, en matière de protection des mineurs.

Et ça, c'est quand même aussi intéressant à relever. Il a été question beaucoup aujourd'hui des conflits, du conflit dans le couple, puisque c'est aussi, souvent autour de ça que se joue la protection de l'enfance par rapport à des couples qui sont un peu en difficulté sociale ou cabossés, ou en séparation ou en conflit grave et même violences conjugales et ça va jusque-là et jusqu'au crime. Il s'agit finalement, d'incapacité parentale conjoncturelle, on pourrait dire, ces conflits. Si nous arrivons à les dépasser, si nous permettons aux parents d'arriver à les dépasser ou à créer de nouveaux liens... Parce que je crois beaucoup en ça. Aujourd'hui, on voit les familles recomposées, quand on voit la manière dont se terminent certains divorces, qui se terminent par d'autres formes de retrouvailles. Le couple conjugal peut céder la place au couple parental. Enfin, disons que le couple parental peut survivre au couple conjugal. Moi, je l'observe beaucoup autour de moi, ça. C'est-à-dire qu'il y a des liens nouveaux à inventer et que, si on arrive à dépasser ces conflits, nos enfants, les enfants concernés, ne s'en porteront que mieux. Voilà. Il se trouve que, c'est très important de voir que les enfants sont les victimes de nos conflits d'adultes, très souvent, et de nos conflits de couple.

Et, ça rejoint aussi ce que disait un intervenant sur le fait de dissocier le lien parental de l'autorité parentale, avec les droits et les devoirs. Finalement, tout ça c'est une affaire de liens. Voilà, ça c'est le mot que je retiens aussi : lien avec les parents, lien avec les enfants, liens entre les parents et les enfants, liens entre nous et eux. Enfin, quand je dis « nous » c'est tous ceux qui sont ici : enseignants, travailleurs sociaux, avocats, juristes, éducateurs, psychologues, médecins. Favoriser des liens à inventer et qui ne sont pas que des liens institutionnels, même si ça peut être important. Mais des liens qui sortent parfois des sentiers battus. Et, comme le disait Marc Chabant, ça m'a beaucoup touché, « Faire preuve d'imagination », voilà. Pour sauver les liens, pour sauver nos enfants, nous devons faire preuve d'imagination et peut-être ne le faisons-nous pas assez. Ça c'est une des choses que je retiens.

Conclusion « Responsabilité parentale : état des lieux social, judiciaire et clinique »

Alors, en tant que journaliste je voulais juste redire un petit mot sur l'éducation nationale. S'il y a bien une conviction qui m'habite, suivant les questions sociales depuis des années, c'est que je pense que nous avons tous besoins des uns, des autres. Donc, il y a ici des enseignants, des travailleurs sociaux, des juristes, des éducateurs, des psychologues, des médecins et j'en oublie. Nous sommes, notre travail est, non seulement complémentaire, mais indispensable. L'école est aussi le reflet de notre société. C'est-à-dire que l'esprit de compétition finalement, le libéralisme, là, qui est en train de nous mener à notre perte, avec la planète... Voilà. Et l'esprit de compétition est présent, qu'on le veuille ou non dans l'école. Ça n'enlève rien au dévouement, à la compétence et à l'efficacité des professeurs. Mais l'école est un lieu où il y a de la violence, il faut le reconnaître. Et, en disant ça, on ne met pas en cause les professeurs, ou les médecins scolaires ou les psychologues. Dans tous les cas, moi je ne les mets pas en cause. Mais, simplement, il faut bien reconnaître qu'il y a dans l'école des choses difficiles, des rapports humains conflictuels. C'est à l'image de la société, tout simplement. Et par conséquent, c'est vrai que nos enfants peuvent en souffrir aussi. Moi personnellement, et je ne pense pas être le seul, mes quatre garçons m'ont tous dit qu'ils avaient souffert au collège. Le collège est un lieu de souffrance pour beaucoup d'adolescents, liée aussi à leur propre adolescence certainement. Mais le collège est un lieu de souffrance, il faut l'accepter. Et en disant ça, je ne mets aucunement en question les professeurs. Au contraire, ils ont une charge supplémentaire, qui n'est pas facile, parce que ce n'est pas évident d'être prof au collège, on est d'accord.

Et, enfin, pour terminer, le journaliste que je suis et qui est curieux, aurait beaucoup aimé qu'on aborde aujourd'hui une question, qui sera peut-être l'objet d'un prochain colloque, je ne sais pas. Mais, on n'a pas du tout évoqué, dans ces questions de conflits familiaux, de protection des mineurs, etc.... On n'a pas du tout évoqué les familles homoparentales, les couples homoparentaux. Et, je trouve que, moi ça m'intéresserait de savoir : est-ce que les couples homoparentaux sont à l'abri des violences conjugales ? Est-ce qu'il y a des phénomènes d'emprise ? Parce qu'il me semble qu'il y a quand même beaucoup moins d'affaires qui ressortent dans ce sens-là. Je n'ai pas entendu parler de crimes dans des couples homosexuels. Il doit y en avoir aussi, sans doute. Donc c'est une question qui m'intéresse. Peut-être que vous voulez dire un petit élément de réponse déjà ? Je crois que ça fait réagir, mais bon, voilà. Ce sera pour un prochain colloque.

S. Philbert : Le stage de responsabilité parentale n'est pas réservé aux parents hétérosexuels. Les personnes nous sont orientées par le Parquet et leur orientation sexuelle n'a rien à voir et n'interfère en rien. Donc, on peut avoir, peut-être un jour, deux papas ou deux mamans.

Modérateur : Pour terminer, vraiment, je voudrais remercier les uns et les autres et vous-mêmes, chers participants, cher public. Je vous demande d'abord d'applaudir nos organisateurs, nos invités, l'association ASSOEDY et puis nous pouvons nous remercier les uns, les autres pour la richesse de ces échanges. Et j'ai hâte de connaître maintenant le thème du prochain colloque. Il est peut-être déjà décidé, ou pas encore ?

Conclusion « Responsabilité parentale : état des lieux social, judiciaire et clinique»

S. Philbert : Non, pas encore.

Modérateur : Sylvie Philbert, vous voulez dire un dernier mot, peut-être?

S. Philbert : Oui, m'associer aux remerciements des personnes qui nous ont permis de faire ce colloque et du public présent malgré des conditions difficiles. Voilà, merci à tous.